



Rénovation ruine sans permis de construire

Par **thomas662**, le **03/01/2011 à 10:02**

Bonjour,rnrnJ'aimerais retaper une maison en mauvaise état (dispose de ses 4 murs , de sa toiture) seulement d'apres le PLU c'est reconstruction a l'identique apres sinistre ...rnJe pourrais déposer un permis de rénovationrnrnVoilà ce que j'aimerais faire :rnMettre en place de nouvelle fondation a ras des murs a l'extérieur de la maison .rnY venir poser de nouveau panneau en ossature bois tout préparé (depuis l'usine) rnremplacer la toiture charpente , et ensuite démonter de l'intérieur les murs (en mauvaise état avec principalement du torchi ...)rnLa maison ne serait au final pas plus grande car nous allons mettre une isolation .rnLa maison est bien déclaré au cadastre , et il s'agit bien d'une maison d'habitation .rndispose de l'électricité ...rnrnJ'aimerais savoir si je reçois mon permis de rénovation , si je peux me permettre de faire ces fondations et de monter ces ossatures ...rnau final , la maison sera réellement en phase avec le PLU et le permis de rénovationrnrnMerci d'avance

Par **mimi493**, le **03/01/2011 à 12:35**

Le permis de rénovation n'existe pas, c'est soit un permis de construire, soit une déclaration de travaux selon ce que vous voulez faire. rnDonc voyez en mairie ce qu'il faut selon votre projet